

COMMENT NOUS CONTACTER :

Messagerie Audiposte : 36 67 00
(coût de communication vers le kiosque Audiotel)

Mobitag : CCP 3000
(coût d'un SMS surtaxé)

Internet : WWW.CCP.NC
(coût de connexion selon le fournisseur d'accès)

Tél : 26 88 00
(coût de communication locale)

Courrier :
CENTRE FINANCIER
7 RUE EUGENE PORCHERON
98899 NOUMÉA CEDEX

Associations – Comités d'entreprise ou d'établissement

PRÉPARER VOTRE DOSSIER

Justificatifs d'identité des signataires

Pièces d'identité de tous les signataires du compte [représentant(s) légal(aux), mandataire(s)] :

- Pour les signataires de nationalité française : une carte nationale d'identité ou un passeport, en cours de validité
- Pour les signataires d'une autre nationalité, l'ensemble des justificatifs suivants :
 - Un passeport en cours de validité
 - Une carte de séjour en cours de validité (ressortissants hors Espace Économique Européen)

Justificatifs d'adresse

- Si l'Association, ou le Comité, dispose de ses propres locaux, l'un des justificatifs suivants :
 - Un justificatif du domicile de moins de 3 mois (quittance électricité, eau, téléphone fixe)
 - Un bail commercial en cours de validité
- Si l'Association, ou le Comité, est hébergée (particulier, autre), l'ensemble des justificatifs suivants :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du logeur
 - Une attestation d'hébergement datée et signée du logeur, indiquant l'adresse et l'intitulé de l'Association ou du Comité
 - Une pièce d'identité du logeur : une carte nationale d'identité ou un passeport, en cours de validité

Justificatifs de l'activité de l'Association ou du Comité

- Les statuts de l'Association ou du Comité datés et signés par le Président
- Un RIDET de moins de 3 mois
- Le justificatif de parution au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, sauf pour les Comités
- Si l'Association est reconnue d'utilité publique :
 - La copie du justificatif de reconnaissance d'utilité publique

Justificatifs des pouvoirs au sein de l'Association ou du Comité

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale (constitutive ou de renouvellement)
- Le procès-verbal de la décision d'ouverture du compte, désignant les signataires du compte et précisant les modalités de fonctionnement du compte

Justificatifs de la situation financière de l'Association ou du Comité

- Si l'Association, ou le Comité, n'a pas d'obligations comptables, l'un des justificatifs suivants :
 - Le tableau des recettes et des dépenses de la dernière année ou le prévisionnel
 - Le bilan et le compte de résultats de la dernière année ou le prévisionnel
- Si l'Association, ou le Comité, est soumis à l'obligation de diffuser ses résultats comptables, l'un des justificatifs suivants :
 - Le compte annuel de la dernière année
 - Le rapport de gestion de la dernière année